

COMMUNE DE CHAMPIS



Mairie de CHAMPIS :
30 route de La Bâtie de Crussol
07440 CHAMPIS
☎ : 04.75.58.31.37
📠 : 04.75.58.28.13

mairie.champis@inforoutes-ardeche.fr

Horaires d'ouverture au public :
Mardi et jeudi : 9h-12h
Vendredi : 13h-16h

ANNEE 2013 / MAI
Bulletin N° 20

EDITORIAL : le Mot du Maire

Le premier semestre 2013 marque la continuité d'une activité soutenue avec la mise en chantier de plusieurs opérations communales ou intercommunales:

- ♦ **la signalétique communale** qui fait suite à la réunion publique du 19 Avril et qui sera achevée pour la fin Juin.
- ♦ **le programme annuel de travaux de voirie** réalisé par la Communauté de Communes Rhône Crussol pour un montant estimé à 62 000 € HT
- ♦ **l'extension du restaurant de l'école CHAMPIS / ALBOUSSIERE et l'aménagement de la salle de motricité**, l'estimation globale des travaux s'élève à 100 000 € HT étant précisé que Champis participe au prorata du nombre d'élèves soit à hauteur de près de 25 %.
- ♦ **la mise aux normes de l'éclairage public** par le SDE 07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche)
- ♦ **le réaménagement de l'ancien presbytère de Garnier** avec : au rez de chaussée la création d'une MAM (Maison d'assistantes maternelles pour 9 enfants) opérationnelle pour la rentrée de Septembre, et à l'étage l'aménagement d'un appartement de 100 m² accessible par un escalier extérieur. Le coût global des devis s'élève à près de 70 000 € HT.
- ♦ Autre projet d'envergure : **la réalisation de l'éco lotissement** « le SOULEDOMATI » à l'entrée sud de Garnier. A terme, avec 8 nouvelles constructions – dont 3 qui seront réalisées par la commune – c'est un nouveau quartier de Garnier qui verra le jour.

L'arrivée de l'été sera marquée le **23 Juin par la fête de la St Jean** à la Bâtie de Crussol. Avec l'association APACH, nous aurons plaisir à accueillir l'ensemble de la population.

Autant de projets définis depuis plusieurs mois par l'équipe municipale attentive aux attentes de chacun, mais toujours dans le respect de l'intérêt général.

Bonne lecture à toutes et à tous.
Le Maire
Gilbert DEJOURS

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CRUSSOL : VERS UN ELARGISSEMENT DU PERIMETRE

En application de la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des Collectivités Territoriales, un schéma de coopération intercommunale a été élaboré dans chaque département. C'est dans ce cadre, que le Préfet de l'Ardèche a proposé la fusion de la Communauté de Communes Rhône Crussol (CCRC) avec la Communauté de Communes « les Deux Chênes », leurs compétences compatibles et leur proximité géographique s'inscrivant dans une logique de territoire.

Aussi, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône Crussol s'est-il récemment prononcé de manière unanime en faveur de cette fusion. Les Conseils municipaux des communes de la CCRC ont ensuite été sollicités pour s'exprimer à leur tour sur la pertinence de cet élargissement communautaire. CHAMPIS a validé le 22 Février 2013 la fusion qui devrait devenir effective le 01 Janvier 2014. Avec CHARMES (2419 habitants) et ST GEORGES (2046 habitants), la CCRC totalisera 13 communes pour une population de 32 243 habitants.

Jusqu'aux élections municipales de Mars 2014, le Conseil communautaire devrait rester dans le cadre des statuts actuels de Rhône Crussol et totalisera 51 délégués titulaires. Après les élections et en application de la loi, le nombre de délégués sera ramené à 39 avec une base de représentation proportionnelle à la population de chacune des communes. Le nom de la Communauté de Communes restera inchangé.

INFO PRATIQUE

Depuis le 03 Avril, le **Docteur LENGHEL Mihaela** consulte :
Du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures : consultations sans RDV
Du lundi au Vendredi de 14 heures à 16 heures : visites
Du lundi au vendredi de 16 heures à 19 heures : consultations sur RDV
Pas de consultation le 04 ème samedi du mois

Cabinet Médical
Le Village
07440 ALBOUSSIERE
Tél. : 04 75 80 72 24

GARNIER : la MAISON d'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM):

Depuis plusieurs années, les élus se préoccupent, pour répondre à la demande de nombreuses familles d'organiser la garde des jeunes enfants, l'étude de besoins réalisée au niveau des communes du plateau (Champis – Alboussière – Boffres – St Sylvestre) dégage un besoin d'accueil sur ce territoire. La confrontation de l'offre et de la demande d'accueil actuelle, et à venir, fait apparaître, compte tenu du contexte démographique local, un besoin de garde pour une douzaine d'enfants de moins de 3 ans.

Au niveau intercommunal, le projet micro crèche, plusieurs fois évoqué n'a pas pu être réalisé dans la mesure où la « petite enfance » ne relève pas de la compétence de la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Pour leur part, les élus de Champis ne se sont pas résignés et n'ont jamais renoncé au projet ; convaincus par le bon positionnement géographique du bâtiment pour les communes du plateau, par son accessibilité et son environnement. Cette maison indépendante avec jardin clos présente tous les avantages pour accueillir 9 enfants dans le cadre d'une MAM.



⇒ QU'EST-CE QU'UNE MAM ?

La MAM est un nouveau concept d'accueil où jusqu'à 4 assistantes maternelles peuvent décider de se regrouper afin d'exercer leur profession ensemble. L'accueil des enfants s'effectue alors au sein d'une maison et non plus au domicile respectif de chaque assistante. Les assistantes maternelles sont agréées par le Conseil Général et les employeurs de ces assistantes sont les parents des enfants confiés. Pour faire suite à la volonté de 3 assistantes maternelles du secteur de créer une MAM, l'équipe municipale de Champis, unanime, a décidé de réaménager le rez-de-chaussée de l'ancien presbytère et de procéder aux travaux afin d'assurer la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants. Conformément à la loi 2010 – 625 du 09 Juin 2010 et à son article L 424 – 7, les assistantes maternelles et les particuliers qui les emploient bénéficient des mêmes droits et avantages que ceux applicables aux assistantes maternelles qui accueillent des enfants à leur domicile.

⇒ L'AMENAGEMENT DES LOCAUX :

Les locaux isolés tant sur le plan thermique que phonique comprendront : deux dortoirs, un lieu de vie, une cuisine et une salle de bains avec une VMC double flux.

⇒ QUI ASSURE LE CONTROLE DE L'AGREMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES ?

Les assistantes maternelles sont agréées ainsi que les locaux par le Conseil Général. Une convention est signée avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

⇒ QUI ASSURE LA GESTION DE LA MAM ?

Dans les MAM, les assistantes maternelles travaillent en équipe. Il est préconisé aux assistantes de se regrouper en association pour assurer la gestion : règlement, accueil,.....

⇒ QUI EST RESPONSABLE DE LA SECURITE DES LOCAUX ?

La vérification du respect des exigences de sécurité relève de la seule compétence du maire. Une MAM constitue un ERP (Etablissement Recevant du Public). Dès lors, la commune s'engage à la signature d'un bail avec l'association pour les locaux dotés de l'ensemble des moyens assurant la sécurité et la qualité de l'accueil.

⇒ QUAND FONCTIONNERA LA MAM ?

Tout est programmé pour que l'accueil des enfants des communes du plateau puisse être assuré dès la rentrée de Septembre.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Mme Audrey SERRETTE
(association MAM)

06 16 96 05 99

LE PROVERBE DU MOIS

« Veici lo mes de mai, Que les galants plantan
lo mai. Serai mai naut
Ne 'n planterai un en ma mia que sa teulina. »

« Voici le joli mois de mai
J'en planterai un à ma mie

où les galants plantent le mai
il sera plus haut que sa toiture. »



Fête de la Saint-Jean

À Champis La Bâtie de Crussol

Dimanche 23 juin dès 11h00

Méchoui



À 12h30, réservations obligatoires à la mairie de Champis, chez Stéphane (épicerie Despesse) ou à la boulangerie Brunière.

Menu à 12€ avec:

salade de tomates - Méchoui, gratin dauphinois -
Tomme en salade - 1 café et un verre de vin.

Baptême en montgolfière

dès 15h00 15€ par personne

Scène ouverte aux artistes amateurs

Groupes, chanteurs, chanteuses... de 14h30 à 17h30
inscriptions auprès de Stéphanie à la mairie au
04.75.58.31.37 ou Dany au 06.61.88.93.61

Animation musicale avec "Sound Events"

Barbecue - omelette

Feu de la Saint-Jean

Bal en soirée



Organisé par l'association APACH